

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-huit octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. LECLAIR, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

Présents : Tous les membres en exercice sauf

Absents excusés : - M. DUCHESNE Albert pouvoir à M. FLEUREAU Raymond
- M. REBUFFEL Jérôme pouvoir à M. YPEY Christophe

Absents : Mme BARON Stéphanie, M. BOUFFAULT Jean, Mme DENICU Estelle, Mme KANDIAH Ageetha, Mme PARANT Delphine, Mme SOULAT Christine, Mme VILLIEZ Florence.

Après lecture du compte rendu du 20 mai 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération Acquisition véhicule A.S.V.P.
- Délibération Classement au Patrimoine de l'UNESCO
- Délibération Zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles
- Délibération sur la Voirie d'accès de la résidence intergénérationnelle.
- Délibération modification simplifiée du P.L.U.
- Délibération nomination coordonnateur et agents recenseurs.
- Délibération participation de la Commune Transport scolaire 2019-2020
- Délibération participation Transport piscine été 2019
- Délibération avenant au PUP résidence intergénérationnelle.
- Ecritures comptables
- Bail Maison de la Presse
- Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance et propose à son Conseil de retirer deux délibérations de l'ordre du jour faute d'informations suffisantes : l'une concernant l'acquisition d'un véhicule pour l'ASVP et l'autre concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

1/ Délibération classement patrimoine de l'UNESCO

M. le Maire explique que lors du Conseil du 24 septembre 2019 la Communauté de Communes des Deux Vallées a décidé d'intégrer la zone de valorisation patrimoniale et paysagère concertée dans le cadre de la démarche d'inscription de la Forêt de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'UNESCO. M. le Maire indique qu'il n'y a aucune contrainte particulière à être dans ce classement. Le patrimoine et les espaces remarquables seront préservés et valorisés.

Nous allons par contre, pouvoir bénéficier d'un développement touristique avec des aides possibles de l'état et de la région.

Une réunion aura lieu courant 2020 où tous les élus seront invités afin d'avoir plus d'explications sur ce sujet.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour accepter la décision prise par la CC2V.

2/Délibération zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

M. le Maire donne lecture des zones situées dans le périmètre des ENS qui sont indiquées sur la carte fournie. Deux délibérations sont à prendre, la première concernant la mise à jour du recensement ENS sur la Commune de MAISSE et la deuxième sur la mise à jour des zones de préemption ENS sur la Commune de MAISSE. 166 hectares d'espaces boisés changent d'affectation, 21 hectares sont extraits du recensement et 50 hectares sont ajoutés.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour demander au département de l'Essonne de bien vouloir modifier la Carte du recensement des Espaces naturels sensibles sur le territoire communale.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour approuver la mise à jour des zones de préemption au titre des ENS tels qu'elles sont identifiées sur les annexes cartographiques. 23 hectares de zones de préemption départementales changent d'affectation et sont délégués au SIARCE et 97 hectares sont ajoutés aux zones de préemption ENS existantes.

3/ Délibération sur la voirie d'accès de la résidence intergénérationnelle.

M. LECLAIR précise que cette résidence sera construite derrière la Maison de Retraite. Le chemin qui va desservir cette résidence s'appelle au départ chemin d'Etampes puis ensuite chemin du château. Le Conseil à l'unanimité sur proposition de M. le Maire décide d'appeler cette voirie chemin du château.

4/ Délibération nomination Coordonnateur et Agents recenseurs.

M. le Maire annonce au Conseil que le recensement aura lieu à la mi-janvier 2020 sur la Commune et demande l'autorisation de prendre les arrêtés pour nommer un Coordonnateur et des agents recenseurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ Délibération participation de la Commune au transport scolaire 2019-2020.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler pour la rentrée 2019-2020 sa participation aux transports scolaires vers les Collèges et Lycées de Milly, Etampes et Fontainebleau. La participation sur les cartes Imagin'R et Navigo sera de 31 €.

6/ Délibération participation transport piscine été 2019.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention signée en urgence fin juin 2019 par M. le Maire qui concernait le partage des frais de transport des familles vers le marché et la piscine de Milly la Forêt durant les mois de juillet et août 2019 entre les Communes de Boutigny sur Essonne, Courdimanche et Maisse. Le montant estimé par jour était de 150 € TTC. Le montant de la facture sera pris en charge comme suit :

- 40% pour la Commune de Maisse
- 40 % pour la Commune de Boutigny sur Essonne
- 20% pour la Commune de Courdimanche.

7/ Délibération avenant au PUP résidence intergénérationnelle.

M. le Maire indique que le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer avec la Société NEXITY un projet urbain partenarial. Nous avons signé cette convention afin que le Constructeur prenne tout en charge : voirie, assainissement, eau potable, eaux pluviales, poteau d'incendie et électricité. A la suite d'une réunion il a été décidé d'enlever le montant concernant la voirie de la convention afin que NEXITY puisse réaliser elle-même par le biais d'une entreprise ces travaux tout en sachant que le montant dédié à la voirie restera le même.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité afin que M. le Maire puisse signer cet avenant.

8/ Délibération écritures comptables.

M. le Maire propose au conseil de passer une écriture comptable concernant le PUP. En recette sera inscrite la participation de NEXITY et en dépense la somme qui sera transférée au SIARCE afin de réaliser les travaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9/ Bail Maison de la Presse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à donner en location gérance à la Société par Actions Simplifiées « Maison de la Presse 2 » représentée par M. Yann, Marc, Paul PAUTROT et Madame Delphine PAUTROT née NEEL, le fonds de commerce de la Maison de la Presse, sis à Maisse, 51 Grande Rue, propriété de la Commune. Ce contrat sera signé devant notaire.

10/ Questions diverses

M. le Maire rappelle à son Conseil quelques dates, les cérémonies du 11 novembre, la Foire Ste Catherine le 16 et 17 novembre, le 22 novembre la soirée beaujolais, et le 24 novembre une bourse aux jouets organisée par les parents d'élèves.

Mme MOULINOX indique que les travaux de la cour de l'école maternelle ont commencé et seront terminés en fin de semaine.

Elle demande au Conseil qui accepte à l'unanimité de rajouter une délibération pour reconduire en 2020 le Critérium Jeune conducteur pour les écoles et pour solliciter les subventions nécessaires. Délibération adoptée à l'unanimité.

Enfin elle indique que durant les vacances scolaires de Noël aura lieu deux journées au complexe sportif des roches une animation avec des structures gonflables.

M. DUPERCHE indique que la Mairie va renouveler le marché de Noël avec chalets et manège. Il évoque le départ des gens du voyage qui étaient présents sur le site du parking d'Intermarché et indique qu'ils ont payé les bennes et les containers à ordures.

M. DUPERCHE parle des travaux d'assainissement réalisés par le SIARCE dans la rue de Rivière et la rue de Malabry.

Il indique enfin, la fin des travaux effectués par le Conseil Départemental sur l'avenue du Général de Gaulle. Il reste à effectuer le nettoyage des îlots centraux.

Mme REDONNET indique que le repas des anciens aura lieu le 17 décembre et fait appel aux conseillers susceptibles de vouloir donner un coup de main pour le service. Elle demande également de l'aide pour la distribution des colis de Noël.

Mme REDONNET évoque enfin à l'approche de la Toussaint le mauvais entretien du cimetière, M. le Maire lui indique qu'il transmettra l'information dès le lendemain aux Services Techniques.

M. DIDIER évoque la vitesse excessive de certains véhicules dans la rue de Tramerolles. M. le Maire lui demande de transmettre les numéros des plaques d'immatriculation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.